

LES NOUVELLES TAXES

DISCOURS

PRONONCÉ PAR LE

Très Hon. SIR WILFRID LAURIER

P.C., G.C.M.G., M.P.

(CHEF DE L'OPPOSITION)

En présentant l'amendement à la résolution du Budget, à la
Chambre des Communes, le 10 mars, 1915

**"Une nouvelle taxe sur les marchandises anglaises
est un coup porté au commerce anglais."**

PUBLICATION No. 18

1915

PAAP
JL
197.15
C4P8a
no 18

Discours du Très Hon. Sir Wilfrid Laurier

A LA CHAMBRE DES COMMUNES

10 MARS, 1915

SUR LE SOI-DISANT BUDGET DE LA GUERRE.

“Monsieur l'Orateur, je prends la parole dans le dessein de résumer les arguments présentés par la gauche sur le sujet de nos délibérations, et d'exprimer avec autant de précision que je le pourrai mon avis sur la question. Lorsqu'à l'ouverture des hostilités, au mois d'août dernier, le ministère a annoncé qu'il avait offert au gouvernement de la Grande-Bretagne les services du Canada, s'il les jugeait utiles, les membres de la gauche, la loyale opposition de Sa Majesté, le parti libéral du Canada, ont aussitôt déclaré qu'ils ne s'opposeraient pas à cette ligne de conduite, qu'au contraire, ils l'appuieraient loyalement. Nous avons été absolument fidèles à la promesse faite alors. Nous aurions cru qu'il était contraire à notre dignité et à notre devoir d'entraver à ce moment-là, par nos paroles ou par nos actes, l'accomplissement de la tâche que le ministère avait entreprise.

“Mais il serait aussi contraire à notre dignité et à notre devoir de ne pas faire ressortir vivement les négligences et les défauts qui déparent le projet de résolution que le ministère a déposé par suite de la guerre, dit-il, mais en prenant la guerre pour prétexte, selon moi. (Applaudissements.)

La responsabilité en guerre comme en paix

“En certains milieux, on a blâmé sévèrement l'attitude que nous avons prise. Quant à moi, je ne puis admettre ces reproches. Approuver les sentiments qui les ont dictés serait jeter le blâme sur les institutions parlementaires. Cela voudrait dire que, bonnes en temps de paix, elles doivent être supprimées en temps de guerre. Cela signifierait aussi que le ministère qui doit être soumis à une surveillance étroite en temps de paix, doit avoir ses coudées franches en temps de guerre. Cela signifierait encore que l'opposition, qui en temps de paix a le droit d'approuver ou de blâmer, de refuser ou de consentir, ne pourrait plus faire entendre de critique en temps de guerre, même si le mal s'étalait à ses yeux.

“Ce n'est pas ainsi que j'interprète l'histoire parlementaire. Si la guerre avec l'Allemagne avait été blâmable en principe, sans cause et sans but, si elle n'avait pas été justifiable, nous aurions été prêts à exprimer notre avis.

L'attitude du parti libéral et ses raisons

"Il y a, à l'appui de cette ligne de conduite, de nombreux précédents. Il y a l'exemple de Charles James Fox qui, en 1800, reprocha vertement à William Pitt d'avoir repoussé les propositions de paix de Bonaparte. Il y a l'exemple quasi contemporain de John Bright et de Richard Cobden qui ont critiqué et blâmé la guerre de Crimée, représentant qu'elle était inutile, si elle n'était pas criminelle—jugement, soit dit en passant, que l'histoire a confirmé. (Applaudissements). Ici, le cas est différent: nous avons pensé que la Grande-Bretagne a pour elle le droit suprême et que jamais elle n'eut à soutenir de guerre aussi sacrée. Cela étant, nous n'avons pas hésité à accorder notre appui au Gouvernement lorsqu'il proposa de faire participer le Canada à cette guerre.

La trêve a été gardée malgré les provocations

"Outre que nous nous en sommes tenus scrupuleusement à cette attitude, nous avons pensé qu'il convenait, dans les circonstances, d'écartier jusqu'à la discussion des problèmes domestiques qui divisent toujours un peuple libre.

Pas de publications politiques

"Dans la mesure où il m'était permis de commander à mon parti, je donnai ordre de ne rien publier qui fût empreint de l'esprit de parti. Cet ordre, on s'y est conformé dans une mesure suffisante et en dépit de beaucoup de provocation; en effet, ainsi que disait l'autre jour mon honorable collègue de Renfrew-Sud (M. Graham), il ne s'est point passé une semaine que l'office du parti conservateur n'ait lancé des torrents de publications portant sur les sujets qui prêtent le plus à la discussion. Les choses en vinrent à tel point que, dans le cours de décembre, un ami m'apporta tout un lot de brochures et me demanda, non sans quelque chaleur: "Qu'allez-vous faire?" Après avoir jeté un coup d'oeil sur ce qu'il m'apportait, je lui répondis: "Les conservateurs ont l'air d'avoir plus d'esprit de parti que de patriotisme; prouvons-leur que nous avons plus de patriotisme que d'esprit de parti en persistant dans notre attitude." C'est ce que nous avons fait. (Applaudissements prolongés.)

Notre devoir

"Il ne s'ensuit pas, cependant, et pas plus que moi-même les honorables collègues qui siègent à mes côtés n'ont pensé que nous dussions—le Parlement étant convoqué pour juger, approuver ou rejeter les mesures que le Gouvernement a prises à la suite de la guerre—abdiquer notre droit de juger pour faire tout simplement tapisserie et nous incliner devant les décisions du Gouvernement. Nous sommes encore d'avis que la guerre est la question suprême, mais nous considérons que là

où il nous semble que les mesures proposées par le Gouvernement pour faire face à la guerre accusent des erreurs d'appréciation ou d'autres fautes, il est de notre devoir de crier halte, de signaler les erreurs, d'indiquer la bonne orientation et de nous efforcer de toute manière de prévenir la mise à exécution de décisions peu sages. En pareille matière, il convient toujours de se reporter à ce qui se passe en Angleterre où le régime parlementaire est certainement mieux compris qu'en tout autre pays. (Applaudissements.)

La Situation en Grande-Bretagne

"Dans la Grande-Bretagne, la situation est précisément la même qu'au Canada; le devoir du gouvernement et les droits de l'opposition y ont été discutés à mainte et mainte reprise, et l'attitude des deux partis politiques y a obtenu la sanction populaire.

"Je me permettrai de citer à ce propos un article d'un poids considérable qui a paru dans les colonnes de la "Saturday Review" et qui porte précisément sur la situation qui prévaut en Angleterre aussi bien qu'au Canada. J'invite donc la Chambre à méditer les lignes qui suivent:

"Les brillants discours que lord Curzon et lord Selborne ont prononcés la semaine dernière contribueront à rappeler au Gouvernement que le droit de critique et d'investigation existe en temps de guerre aussi bien qu'en temps de paix. Le seul fait de contester un tel droit suffirait à porter un coup fatal au régime parlementaire. Notre système politique deviendrait absurde si l'opposition devait machinalement abdiquer son devoir et ses attributions chaque fois que le Gouvernement se trouverait aux prises avec les difficultés de quelque grave problème. En temps de guerre comme en temps de paix, le devoir incombe à l'opposition de surveiller sans cesse et avec un soin jaloux les hommes qui sont chargés d'utiliser de leur mieux les ressources et les lumières du pays. En temps de guerre, ce devoir consiste surtout à trouver les hommes capables de s'acquitter de la tâche qui s'impose et à faire en sorte qu'ils ne manquent ni des matériaux ni des pouvoirs nécessaires

"L'opposition doit se considérer comme ayant mission de prévenir le gaspillage des énergies et de la fortune de la nation. Si elle vient à constater, si elle a lieu de supposer de l'incompétence ou de la mauvaise foi chez un ministre responsable envers le peuple ou au sein d'un groupe politique, le devoir lui commande d'élever la voix et de demander des comptes sévères aux accusés. Ceci est complètement étranger aux affaires de parti

"L'opposition ne peut se désister de son droit de critiquer et de scruter à fond les choses de cette sorte sans manquer manifestement à son devoir envers le pays

"En temps de guerre, l'opposition doit mettre de côté tout parti pris; elle doit surveiller et critiquer

"L'opposition est tenue de se réserver le droit de faire des questions au Gouvernement, de surveiller de près et constamment sa manière de diriger la guerre au point de vue politique, de signaler avec franchise et fermeté tout ce qui lui paraît suspect ou qu'elle ne peut approuver."

"J'ajouterai à cela les observations de certain journal publié en cette ville. On lisait dans une édition récente de l'"Evening Journal," qui n'est guère hostile au Gouvernement:

La guerre et la politique des partis

"Des élections générales ont eu lieu en Australie et en Nouvelle-Zélande depuis que la guerre a éclaté, et certains journaux canadiens en concluent qu'il n'y a pas lieu d'écarter la politique des partis en temps de guerre. Ne vaudrait-il pas mieux se demander quelle attitude les deux partis politiques observent dans la mère patrie? Lorsque le parlement impérial se réunit, en novembre, M. Asquith fit cette observation: "Il ne convient pas d'aborder en ce moment la discussion de quelque sujet du domaine de la politique domestique." Les deux partis se sont volontiers rangés à cet avis. La Chambre consacra pour ainsi dire toute son attention à la guerre et aux choses qui s'y rattachent.

"Un bel exemple de sacrifice de l'esprit de parti au patriotisme est celui qu'a donné M. Austen Chamberlain lorsque, du consentement du chef de l'opposition, il accepta l'invitation de M. Lloyd George de travailler avec lui à la préparation d'un budget aussi acceptable que possible à tous les intéressés. Les propositions de ce budget ne ressemblerent pas exactement à celles qu'il aurait lui-même soumises, mais dès qu'elles furent énoncées à la Chambre, il consentit, sans abandonner ses vues personnelles à reprendre ces pourparlers de la Trésorerie qui furent d'un si grand secours au début de la guerre. Ainsi, la voie du bill des finances fut débarrassée des difficultés qui auraient pu en retarder l'adoption.

"M. Bonar Law maintint comme exception que tout député, de même que tout journal avait le droit d'attaquer aucun des membres du gouvernement qui n'administrerait pas son département d'une façon efficace. Personne n'a jamais dit le contraire."

Le Gouvernement britannique a consulté l'opposition

"Je recommande ces paroles à l'étude de la Chambre. On observera qu'en Angleterre le gouvernement a demandé l'avis de l'opposition sur les propositions qu'il voulait soumettre relativement à la question financière. C'est un fait notoire en même temps qu'historique. Je pourrais aller plus loin que le journal en question et dire qu'à toutes les phases de la guerre, du premier juin jusqu'aujourd'hui, l'opposition a été tenue en pourparlers constants avec les autorités quelles qu'elles fussent; on lui a demandé son avis sur les opérations militaires et à chaque initiation projetée par le Gouvernement.

Au Canada, le Gouvernement n'a pas consulté l'opposition

"Il n'en a pas été ainsi pour nous. Si l'on nous eût honorés de la même façon, non pas que je réclame quoi que ce soit sous ce rapport, mais représentant ici un grand parti politique, un parti qui embrasse presque la moitié de la population de ce pays et qui entretient des idées personnelles sur plusieurs des problèmes financiers que nous devons résoudre, tout en se déclarant aussi patriote que l'autre parti peut l'être et tout en proclamant qu'il a rempli son devoir dans toute la mesure où il pouvait s'exercer et je dis que, si l'on nous avait consultés, nous aurions été heureux d'énoncer nos vues sur la politique qu'il fallait arrêter et poursuivre. Je ne dis pas qu'on aurait accepté nos avis, mais, en ce qui me concerne personnellement, j'aurais certainement tenté un effort pour exprimer mes sentiments personnels et j'aurais peut-être cru bon de demander à la droite de faire connaître quelques-uns des sentiments

qu'elle nourrissait de façon à ce que nous fussions tous tombés d'accord sur l'attitude à tenir ainsi que nous avions été unanimes quant aux fins que cette politique devrait assurer. Mais on ne nous a pas consultés. Je ne m'en plains pas, car je n'ai pas le droit de récriminer à ce sujet. Mais mon honorable ami le ministre des Finances n'a aucune raison valable de se plaindre si, aujourd'hui, nous devons engager la lutte contre lui sur les propositions qu'il a soumises à la Chambre.

La situation financière du Canada est grave

"Dans le discours qu'il a prononcé en déposant ces résolutions, mon honorable ami nous a fait connaître la situation financière du pays et chacun reconnaît que cette situation est sérieuse. Il nous a dit que pour l'exercice qui va se terminer le 31 de ce mois, il s'attend à un revenu de \$131,000,000 et à une dépense totale de plus de \$140,000,000, laissant un écart de près de 10,000,000 imputable sur le compte du revenu consolidé. En outre, il y a \$50,000,000 de dépenses à compte du capital et \$50,000,000 de dépenses de guerre, ce qui établit entre le revenu et la dépense un écart de \$110,000,000.

Elle sera encore plus grave l'année prochaine

"La situation du prochain exercice est encore plus sérieuse. L'honorable ministre nous dit que pour l'exercice prochain il compte sur un revenu non pas de \$131,000,000 mais de \$120,000,000, tandis qu'il prévoit une dépense totale de \$200,000,000, ce qui laisse un écart de \$80,000,000 à notre désavantage. Cela est indépendant de la dépense de guerre qui, si on l'ajoute aux autres dépenses établira tout probablement un écart de \$180,000,000 entre le revenu et la dépense pour l'exercice. Cet état de choses est sérieux et nous devons en admettre toute la gravité. Ces chiffres seraient terrifiants, n'étaient les ressources énormes du Canada. Ils ne m'épouvantent pas. Toutefois, je n'hésite pas à dire que la situation est telle qu'il y a péril que les progrès de notre pays soient sérieusement retardés, si l'on n'apporte pas à la solution de ce problème tout le soin voulu. (Applaudissements.)

Finances pour la guerre

"Mon honorable ami a une politique pour faire face à la situation, et cette politique quelle est-elle?

"Quant à la dépense de guerre, il a été très heureux; il a eu la bonne fortune de voir s'ouvrir pour lui le trésor impérial. Il s'est adressé au chancelier de l'Echiquier et le chancelier de l'Echiquier lui a dit qu'il lui fournirait tout l'argent requis pour la guerre. De ce côté, l'honorable ministre est donc débarrassé de tout souci; il ne lui reste plus qu'à faire face aux autres dépenses.

Finances pour les dépenses ordinaires

“Mais la situation domestique est presque aussi sérieuse que l'autre peut l'être. Dans son cas, la seule politique que l'honorable ministre puisse offrir consiste dans un autre emprunt et d'autres taxes, système double et qui n'est ni nouveau, ni ingénieux, il l'admettra lui-même. Il y avait une autre ressource que lui a mentionnée mon honorable ami d'Halifax (M. A. K. Maclean), dans le discours qu'il a prononcé en ouvrant le débat pour la gauche, ressource qui a dû se présenter plus d'une fois à son esprit et qui lui aurait épargné beaucoup d'embarras et d'anxiété, s'il l'eût adoptée. Quelque génie malfaisant, toutefois, l'a empêché d'accepter ce moyen qui réside dans l'économie et la diminution des dépenses. L'honorable ministre n'a peut-être pas encore compris— pourtant il doit le savoir—que l'économie et la diminution des dépenses sont des mots qu'on ne trouve pas dans le vocabulaire du parti auquel il a lié son sort. (Applaudissements.)

Les avertissements n'ont pas manqué

“L'honorable ministre avait de nombreux indices de la situation qui se préparait. La tâche qui lui incombe est très difficile, et il a toutes mes sympathies dans les efforts qu'il fait pour l'accomplir. Mais, comme je l'ai dit, bien qu'il fût dûment averti des difficultés qui allaient se présenter, il n'a pris aucun moyen d'y faire face. Le marin prudent, lorsqu'il voit les nuages s'amonceler à l'horizon, prépare son navire en prévision du danger. Il modère sa vitesse, tempère ses feux, et tient son énergie en réserve. Mon honorable ami aurait bien fait de suivre cet exemple et de se préparer en conséquence. Mais il n'a rien fait. Il n'a pas modéré son allure, ni tempéré ses feux. Au contraire, il a dépensé plus de charbon dans ses fournaies, à tel point que sa provision a été épuisée; et lorsque la tempête s'est abattue sur son navire celui-ci a été ballotté par les flots et jeté à la côte.

Loin de diminuer, les dépenses ont augmenté

“Est-ce que j'exagère. N'est-ce pas là un tableau juste de la situation? Quelle a été l'attitude de mon honorable ami depuis qu'il a pris le portefeuille des Finances? Il est devenu ministre au mois d'octobre 1911. Cette année-là, nous avons dépensé à compte du fonds consolidé environ \$98,000,000. Il va me dire — et là-dessus j'en tombe d'accord—qu'il n'est pas responsable des dépenses de cet exercice, qu'il n'a fait qu'adopter les prévisions établies par son prédécesseur, M. Fielding. Prenons l'exercice suivant. Au lieu de \$98,000,000, il a dépensé \$112,000,000, soit une augmentation de \$14,000,000. L'année suivante il a porté les dépenses à \$127,000,000, c'est-à-dire \$29,000,000 de plus que son premier exercice; et pendant le présent exercice il nous dit qu'il pense devoir dépenser \$141,000,000, dépassant le budget de 1912 de \$42,000,000.

Augmentation de \$85,000,000 dans les frais ordinaires d'administration en trois années de règne conservateur

"C'est-à-dire qu'en trois années ses dépenses ont été de \$85,000,000 de plus que s'il s'en était tenu, pour chacune de ces années là, aux prévisions de l'exercice au cours duquel il est entré au ministère. Comme il serait heureux s'il avait été plus économe, et s'il avait aujourd'hui ces \$85,000,000 à sa disposition pour faire face à la situation actuelle. Mais il ne l'a pas été.

"Son expérience en matière de dépenses l'a-t-elle rendu plus sage?

Nouvelles taxes et nouveaux emprunts

"Aujourd'hui qu'il vient annoncer au Parlement un surcroît de taxes et d'emprunts, peut-il prétendre que dans ces prévisions de l'exercice prochain il s'est montré aussi économe qu'il l'aurait dû? Peut-il donner quelque bonne raison de n'avoir pas rogné les dépenses au lieu d'élever les impôts? En 1912 il dépensait \$98,000,000 à compte du fonds consolidé. Cette année il se propose de dépenser \$105,000,000, soit \$7,000,000 de plus, et il veut dépenser en outre \$44,000,000 à compte du capital. N'aurait-il pas pu diminuer ces dépenses? Vu la crise que nous traversons présentement, vu la nécessité d'avoir de l'argent pour la guerre, et en présence d'un déficit énorme, mon honorable ami croit-il avoir raison de faire ces grandes dépenses? N'aurait-il pas mieux valu revenir au chiffre de 1912? (Applaudissements prolongés).

Dépenses en travaux publics

"Presque tous nos honorables amis de la droite qui ont pris part à ce débat ont dit qu'il fallait dépenser beaucoup d'argent en travaux publics. Je ne fais aucune objection, j'approuve même que l'on dépense pour des travaux qui produiront des recettes ou qui sont nécessaires pour le développement du pays. Mais les travaux que mon honorable ami a en vue sont-ils de cette nature? Il est vrai que quelques-uns ont ce caractère. J'approuve que l'on dépense de l'argent pour construire des canaux, des chemins de fer, et faire des travaux qui donneront de l'ouvrage à de nombreux ouvriers qui en manquent actuellement. Mais je ferai observer aux honorables députés des deux côtés de la Chambre que, dans les prévisions budgétaires des dépenses à compte du fonds consolidé, il y a une somme de \$22,000,000. Ce chiffre se décompose sur 600 crédits pour différents petits travaux, tels qu'édifices publics, bureaux de poste, stations de douane, salles d'armes, casernes, salles d'exercices, et autres travaux de même genre en différentes parties du Canada. (Applaudissements.)

Il n'y a pas de sans-travail à la campagne

“Tous les cultivateurs canadiens sont occupés, et cette dépense de \$22,000,000 n'apportera aucune amélioration à la situation industrielle. Mon honorable ami n'aurait-il pas pu rogner une bonne partie de ces dépenses? Si j'occupais encore la position de chef du gouvernement, si j'avais eu la responsabilité de régler ces questions, j'aurais décidé que, dans les circonstances présentes, aucune dépense de ce genre ne devait être engagée. Je concède que quelques-uns de ces travaux peuvent être très utiles; mais la plus grande partie sont purement d'ornement. Si nous avions des revenus aussi abondants qu'il y a quelques années, on pourrait se permettre ces dépenses; mais, dans des temps difficiles comme ceux que nous traversons, il aurait mieux valu dire, je crois: “Nous allons supprimer toutes ces dépenses, afin de n'avoir pas à recourir à des taxes que, dans les circonstances, on ne devrait pas imposer.” (Applaudissements.)

Economisons et retranchons

“Que l'on tienne compte de la guerre ou non, tout le monde admet que la situation financière du pays est actuellement fort grave. Dans toutes les grandes villes du Canada des centaines et des milliers d'hommes sollicitent en vain de l'ouvrage, sans pouvoir en obtenir; partout règne la détresse. Est-ce le moment, je vous le demande, de faire ces grosses dépenses? Avec toute la déférence que je dois au jugement des personnes désintéressées, m'est avis que, dans les présentes circonstances, la conduite à tenir n'est pas d'augmenter les impôts, non plus que les dépenses, mais de pratiquer l'économie. Mais mon honorable ami le ministre des Finances suit une autre voie. Ne voulant rien supprimer ni économiser, il continue à dépenser comme aux jours d'abondance. Au lieu de supprimer des dépenses, il demande de nouveaux impôts; c'est là le trait saillant de la proposition qu'il nous soumet.

Les nouvelles taxes ne sont pas pour la guerre

“A l'égard de cette proposition du Gouvernement, j'ai ceci à lui dire que, dans mon opinion, quoique portant l'étiquette de taxe de guerre, ces taxes et ces dépenses ne sont pas le moins du monde des mesures prises en vue de la guerre; l'objet de cette proposition est simplement d'avantager les classes privilégiées et déjà protégées. (Applaudissements prolongés.)

Que sont ces nouvelles taxes ?

“La proposition du ministre peut se diviser en trois points: d'abord les taxes spéciales; en deuxième lieu, une aggravation générale des droits de douane et, troisièmement, une augmentation des droits sur les marchandises anglaises. Examinons chacun de ces points dans leur ordre consécutif.

Les taxes spéciales

“Commençons donc par les taxes spéciales. Mon honorable ami se montre extrêmement modéré dans sa taxe de 1 p. 100 sur les banques, les sociétés de crédit, les sociétés d'administration et quelques compagnies d'assurances. Je ne sais, quant à ces dernières, s'il les a toutes taxées; peut-être le saurons-nous plus tard. Ces puissantes compagnies auront un motif de croire qu'elles ont un ami au tribunal, ou plutôt au siège même du pouvoir. La pointe de l'aiguille avec laquelle il leur gratte l'épiderme leur causera pas le moindre mal; ce ne sera pour elles que la sensation d'une surprise agréable, celle de s'en être tirées aussi aisément.

Augmentation des frais de port

“L'augmentation des frais de port, qui, dans un cas, est de 33, et dans l'autre de 50 p. 100, est, selon moi, une tentative extrêmement douteuse. Je doute que de cette source le Gouvernement obtienne un revenu bien considérable. Dans son exposé de la situation, le ministre des Finances de l'époque (Sir George Foster) disait en 1896 :

Il y a maintenant un écart de \$800,000 entre les recettes et les dépenses de l'administration postale, et je crains que cela ne retarde quelque peu la réduction que l'on demande du port des lettres dans ce pays.

“Telle est l'opinion qu'émettait alors le ministre des Finances, homme de grandes ressources, comme chacun sait; mais il n'a pas eu le courage manifesté par d'autres qui sont venus après lui. Quatre ou cinq années plus tard, le directeur général des Postes était mon collègue sir William Mulock qui, lui, a pensé qu'en réduisant les frais de port il augmenterait le revenu au point de pouvoir faire disparaître le déficit qui existait dans le budget des postes.

“A la suite d'une légère augmentation dans la première année, la recette s'accrut immédiatement, et elle n'a cessé de s'accroître depuis; si bien qu'à l'heure actuelle le chiffre de l'excédent dépasse celui du déficit de 1896. Mon honorable ami espère-t-il qu'en augmentant le tarif comme il le propose, il va tant soit peu enrichir le trésor? Je le répète, cela est douteux, et le temps, et le temps seul nous le dira. (Applaudissements.)

Injuste envers l'homme pauvre

“Quant aux autres articles compris dans les taxes spéciales, je n'ai rien à ajouter à ce qu'en ont dit ceux de mes collègues qui déjà ont pris la parole dans ce débat. Mais il y en a un sur lequel je désire tout particulièrement appeler l'attention de la Chambre, et quant à celui-là, j'en conteste absolument l'équité. Je veux parler de la taxe sur les voyages en chemins de fer. Cette taxe est, à mon sens, absolument injuste pour le pauvre et elle est toute au bénéfice et à l'avantage du riche. Mon honorable ami frappe les voyageurs en chemin de fer

d'une taxe "uniforme". Tout acheteur d'un billet coûtant plus d'un dollar à cinq dollars paiera une somme additionnelle de 5 cents et, pour un billet au-dessus de cinq dollars, il paiera également 5 cents, comme pour toute somme de 5 dollars ou fraction de ce montant que le billet lui coûtera en sus. De plus, toute personne qui retient un lit dans un wagon dortoir ou un siège dans un wagon de luxe paiera 10 cents pour ce compartiment et 5 cents pour ce siège.

Une taxe inintelligente

"Je dis que l'assiette de cet impôt est absolument fausse. Il y a dans ce pays trois classes de voyageurs : ceux de première, ceux de seconde et ceux des wagons de luxe. La taxe aurait dû être graduée de manière que la charge pesât le moins lourdement sur le voyageur de seconde et le plus lourdement sur celui des wagons de luxe ; afin que le pauvre en sentit moins le poids et que ceux qui peuvent le plus aisément le porter soient soumis à la taxe la plus forte. Supposons cet impôt devenu en vigueur. Voici deux hommes se rendant à la gare afin d'y acheter des billets pour Montréal, par exemple. L'un d'eux est ouvrier. Il peut n'avoir pas d'emploi dans le moment avoir perdu celui qu'il avait à Ottawa, et il cherche à améliorer son sort en allant ailleurs. Il a soigneusement calculé le prix d'un billet de seconde ; il l'a sous le pouce et on vient lui dire que son billet ne lui permettra de monter dans le train que s'il paye 5 cents en supplément. Il fouille dans sa poche, où il peut avoir ou n'avoir pas 5 cents. S'il ne les a pas, il lui faut abandonner son voyage ; s'il les trouve, il fera l'abandon de quelque jouissance, de quelque nécessité peut-être. L'autre appartient à la classe aisée et grâce à Dieu, nous en avons beaucoup dans ce pays. Ce sera peut-être un jeune élégant, rejeton de parents riches, qui jamais n'a gagné honnêtement un dollar dans sa vie et qui ne songe pas plus au prix d'un billet qu'au cigare qu'il vient de fumer. Ce peut-être encore un vieux monsieur, retiré des affaires après fortune faite. Pour lui le prix d'un billet n'est pas même une considération. Ou ce pourra être un homme de profession, qui tire de son étude un large revenu et qui n'a même une pensée à donner à une chose d'aussi peu de valeur que le prix d'un billet pour Montréal. Ce peut-être quelqu'un de cette catégorie, ou de plusieurs autres. Qui que ce puisse être, il pense si peu à acheter un billet que, quand il l'a mis dans sa main, il n'entre même pas dans le wagon pour lequel ce billet a été pris. Il en achète tout de suite un autre, qui lui assure un siège dans le wagon-salon, un de ces palais sur roues où l'art moderne a prodigué tout le luxe du siècle. Il pénètre dans le wagon et se laisse choir sur un siège couvert de velours. Si le siège n'est pas assez moelleux pour ses membres, il y fait mettre par les gens de services des oreillers et des coussins. (Applaudissements.) La reine de Saba qui, par la splendeur et par la magnificence de sa suite et de son équipage, éblouissait

même l'Orient, n'était pas entourée d'autant de luxe que cet épicurien moderne. (Applaudissements.)

Le tarif favorise les riches

“Et pour ce luxe, un gouvernement bienveillant l'impose à l'infime somme de 5 cents. Je le demande à mon honorable ami et à toute la droite, est-ce là un régime d'égalité? Ne diront-ils pas avec moi que ce tarif a été élaboré, non pas en vue des classes pauvres, mais en vue des classes riches. S'il est vrai qu'aux yeux de Dieu, la veuve qui malgré sa pauvreté, mit dans le trésor du temple deux petites pièces d'argent a donné plus que le riche n'a fait en prenant sur ses richesses, il est non moins vrai qu'aux regards de ce juste Dieu, le pauvre est lésé lorsque l'on taxe son indigence à l'égal des biens illimités du riche. Je dirai à mon honorable ami que sa conception de l'assiette de cet impôt est absolument fausse, et j'espère qu'après y avoir réfléchi il sera de mon sentiment. Avec la misère et l'indigence qui régneront à l'heure présente, il n'est pas juste d'imposer au même degré les pauvres et les riches. Mon honorable ami semble n'avoir pas songé à cette considération, et il est de mon devoir d'appeler sur ce point l'attention de la Chambre et de prier le ministre de bien vouloir, l'heure venue, modifier sa proposition. (Applaudissements.)

Est-ce un tarif de guerre?

“J'arrive maintenant à l'autre résolution, celle qui traite des droits de douanes augmentés. L'honorable ministre nous a dit que son but était principalement de réunir des fonds. Appellera-t-il cela une taxe de guerre? Prétendra-t-il qu'en augmentant les droits il avait principalement en vue de faire entrer de l'argent dans sa caisse? Si c'avait été sa pensée première, il aurait fait, non pas un tarif uniforme, mais établi de manière à faire peser la charge plus ou moins selon les circonstances. Si mon honorable ami avait eu simplement pour objet d'augmenter les revenus, et non pas, comme je le disais tout à l'heure, d'avantager les classes privilégiées, riches et déjà protégées, il aurait pris quelques articles sur lesquels il aurait pu lever au maximum de revenu avec un minimum d'inconvénients et de pertes. Mais ce n'est pas ce qu'il a fait. Il augmente sa recette de telle façon qu'avec un minimum de revenus, il aboutira nécessairement à un maximum de malaise et de perte pour le peuple.

On taxe les articles que nous n'importons pas

“L'honorable ministre dit qu'il faut fournir aux besoins de la guerre, et il propose ce tarif comme une pénible nécessité de cette guerre. Il dit que les revenus ordinaires du pays ne suffisent plus, et qu'il lui faut chercher ailleurs. Si c'est bien l'objet qu'il avait en vue, je lui demanderai pourquoi il taxe

certaines articles que nous n'importons pas. Quels revenus espère-t-il tirer d'articles qui ne nous viennent point du dehors? Il sait parfaitement qu'il n'en tirera rien du tout. Quel est donc alors son but? Les temps où nous vivons sont, monsieur l'Orateur, des temps difficiles. Le chômage ne règne que trop; il y a en ce moment, dans tous les groupes de population, des hommes pour qui c'est un problème difficile que de s'assurer le pain quotidien. Voilà ce qui devrait s'imposer tout d'abord aux préoccupations du ministre. Quelles recettes compte-t-il donc retirer des articles qui figurent sur la table de toutes les classes de la société, surtout sur la table du pauvre? Ces articles ne s'importent pas au pays et par conséquent le tarif ne saurait produire de recettes. (Applaudissements.)

Le spéculateur profite, le pauvre paie

"Je le demande au ministre, quelles recettes espère-t-il obtenir de l'impôt des viandes, ou des céréales et choses semblables? Il le sait parfaitement, les recettes demandées à ces sources seraient quantité négligeable. Mais il est possible que les spéculateurs fassent de l'agiotage, afin de s'enrichir aux dépens du public. Voilà précisément ce qui se passe et le ministre semble l'avoir toujours ignoré. Il a universalisé son tarif. Quelqu'un en bénéficiera, mais ce ne sera pas la caisse publique. Il y a toutefois des exceptions, et ces exceptions confirment la règle. Le ministre a exempté le blé et la farine. Je ne lui en fais pas de reproche; au contraire, je l'en félicite. Il ne nous a pas dit pourquoi il a fait cette exception. Et il a eu raison; car, mieux vaut garder le silence que de donner une explication boiteuse, quand la raison est évidente. Il répugnerait au ministre de se charger de la responsabilité de grever de nouvelles taxes le pain du peuple, dans les circonstances si critiques que nous traversons. Il a reculé devant cette responsabilité, et nous l'en félicitons; mais je lui pose ici la question: s'il a reculé devant la responsabilité de taxer le blé et la farine, est-ce que par parité de raisonnement, il n'aurait pas dû exempter les autres catégories de substances alimentaires? Il n'a pas été de cet avis.

Le droit d'accise sur les liqueurs n'est pas augmenté

"Il est un autre article du tarif au sujet duquel je voudrais être éclairé. Par le relèvement général du tarif, le ministre a frappé d'une majoration de taxes toutes les boissons alcooliques. J'aurais pensé qu'il se serait inspiré de la pratique invariablement suivie en pareilles circonstances, en imposant un droit d'accise correspondant. Il ne l'a pas fait. Au mois d'août, lorsqu'il releva la taxe des boissons alcooliques, il frappa les spiritueux d'un droit d'accise correspondant. Cette fois-ci, il ne l'a pas fait, et pourquoi? S'il est un article qu'il importe de taxer et qui a toujours été frappé de droits sous tout régime fiscal, ce sont bien les vins et les boissons alcooliques. Mais

il n'a pas jugé bon d'imposer un droit d'accise. Aujourd'hui: paraît-il, les distillateurs canadiens bénéficient financièrement de cet article.

Les distillateurs canadiens ont un droit protecteur de 25 cents par gallon

"Ils retirent un bénéfice de 7½ p. 100 de leurs produits, ce qui revient à 25 cents le gallon, sur la production totale du pays. Ce n'est pas sans quelque hésitation que je fais cette affirmation, parce que je n'ai pas eu le temps d'étudier soigneusement la question; seulement, je tiens de bonne source que le droit "ad valorem" produira au moins 25 cents par gallon, et s'il n'y a pas de droit d'accise correspondant, le distillateur retirera d'énormes bénéfices, le chiffre de la production dépassant 9,000,000 de gallons ce qui donnerait près de \$2,000,000 de surcroît de profits. Voilà la situation qui se dresse devant nous. Ce que je reproche ici au ministre, c'est que le principe dont il s'est inspiré est tout à fait condamnable et inacceptable à l'intelligence populaire. (Applaudissements prolongés.)

Cette atteinte à la préférence britannique est un coup porté au commerce britannique

"Mais ce n'est pas tout. Ce tarif, dit le ministre, est un tarif de guerre destiné à venir en aide à l'Angleterre dans la plus prodigieuse lutte que jamais nation ait encore soutenue; et cependant, le croirait-on? La dernière disposition de ce tarif relève les taxes douanières acquittées par les marchandises de provenance britannique et porte un coup au commerce de la Grande-Bretagne. Il y a quelques semaines à peine, le ministre entrait en pourparlers avec le gouvernement britannique, afin que celui-ci le tirât d'embaras; il y a quelques semaines à peine, il demandait au trésor britannique un prêt, à titre d'aide pour la gestion de nos affaires et pour faire face à nos obligations, voilà que le ministre en guise de gratitude, porte un coup auquel le gouvernement britannique ne s'attendait guère, quand il lui accorda le prêt demandé. (Appl.) Il y a quelques semaines ou quelques mois, M. Lloyd-George, parlant de la situation où se trouvait l'Angleterre, affirmait qu'en dernière analyse, la bataille serait gagnée, non pas par les armées en campagne, mais par les balles d'argent. Et tous les événements arrivés depuis tendent à prouver que l'affirmation faite par M. Lloyd-George était bien fondée.

La plus grande victoire que pourrait remporter l'Allemagne serait de ruiner le commerce de la Grande-Bretagne

"Les puissantes armées qui se combattent depuis six mois avec des succès divers et sans résultat bien appréciable d'un côté ou de l'autre, peuvent continuer la lutte, avec peu de pro-

grès. Il est déjà évident que cette guerre sera une guerre d'usure, et que les puissances qu'il l'emportera sera celle dont les ressources lui permettront de soutenir le plus longtemps la lutte. L'Allemagne le comprend aujourd'hui. N'ayant réussi à écraser ni la France, ni la Russie, l'Allemagne comprend que si elle remporte la victoire, ce ne pourrait être que par la ruine du commerce de la Grande-Bretagne. Si elle peut ruiner le commerce de la Grande-Bretagne, elle peut espérer le succès; mais si elle ne réussit pas à disloquer ce commerce, elle ne saurait nourrir l'espoir du succès. L'Allemagne a donc adopté une nouvelle tactique, et cette tactique consiste en partie à ruiner le commerce de la Grande-Bretagne. Elle a entouré les Îles-Britanniques d'un cordon de sous-marins avec instructions d'attaquer tout vaisseau qui entre ou sort.

"Les dépêches d'aujourd'hui nous apprennent que trois navires ont été ainsi coulés. Pour mettre le comble à tout cela, voilà que tout le commerce qui peut échapper aux sous-marins et arriver à destination au Canada tombe sous les coups du régime fiscal canadien. Est-ce bien là ce que nous étions en lieu d'attendre? Est-ce là le système que le gouvernement aurait dû adopter en présence de la situation qui se dresse devant nous? (Applaudissements.)

Le tarif préférentiel

"Lorsqu'on adopta en 1897, le régime tendant au dégrèvement des marchandises de provenance britannique, ce fut à la fois à titre de lien d'union et de mesure économique, et on en conviendra, ce régime a obtenu un succès passable. Il a imprimé à notre commerce avec la Grande-Bretagne un essor au delà de toutes nos espérances; il a plus que doublé le chiffre de nos importations, il a plus que quadruplé celui de nos exportations, et sous ce régime le Canada a traversé l'époque la plus prospère de son histoire.

La préférence n'a jamais été bien vue des torys

"Je le sais, ce régime n'a jamais été populaire auprès d'un groupe puissant du parti conservateur. Ce groupe n'a jamais osé attaquer ouvertement ce régime, il guetta le moment psychologique, et le danger de l'Angleterre fut l'occasion favorable. Si nous n'étions pas en temps de guerre, si nous vivions aujourd'hui en temps de paix, je rappellerais aux ministériels que ce régime a notablement influé sur l'ère de prospérité que le parti libéral, après la divine Providence, eut le bonheur d'inaugurer au pays. Je leur rappellerais qu'il y a quatre ans, alors que nous voulions, non pas nous contenter de piétiner sur place, mais marcher de l'avant dans la voie du progrès, alors que nous tenions à améliorer nos relations commerciales avec les États-Unis, un des arguments favoris de nos adversaires, c'est qu'une plus grande liberté commerciale avec

nos voisins nuirait à l'essor de notre commerce avec la Grande-Bretagne. Je leur rappellerais qu'il n'y a que deux pays avec lesquels nous pouvons nouer d'importantes relations commerciales, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, et je signale à cette Chambre l'étrange conduite du parti victorieux qui, il y a quatre ans, refusa de nous laisser vendre aux Etats-Unis et qui aujourd'hui refuse de nous laisser acheter en Grande-Bretagne.

"Une conception allemande"

"Mais nous sommes en temps de guerre, et l'heure n'est pas aux discussions de problèmes économiques. La Grande-Bretagne est en guerre, le Canada est en guerre; or lorsque la Grande-Bretagne et le Canada sont en guerre, essayer de restreindre le commerce entre le Canada et la Grande-Bretagne, n'est pas une idée canadienne; c'est plutôt une conception allemande. A la rentrée des Chambres, le 4 février dernier, nous étions prêts à faire force concessions aux ministériels en ces jours critiques; nous étions consentants à renoncer à plusieurs de nos idées, afin de nous réunir sur un terrain commun; nous étions prêts à consentir des sacrifices, en vue de faire disparaître les divergences d'opinion; mais nous n'étions pas prêts à aller jusque-là, et nous n'irons pas jusque-là. Force nous est donc aujourd'hui de nous séparer d'eux, et voilà pourquoi appuyé par M. le docteur Pugsley, je propose:

"Cette Chambre est prête à prendre les mesures voulues pour faire face aux besoins de la situation et à voter tous les crédits nécessaires dans ce but; mais elle regrette que, dans la mesure en délibération, il soit imposé des droits qui doivent être écrasants pour le peuple, tout en ne produisant que peu ou pas de recettes, et que la dite mesure est surtout critiquable en ce que, au lieu de favoriser le commerce de la Grande-Bretagne avec le Canada, elle crée de nouvelles barrières contre ce commerce, au moment où la mère-patrie fait un effort sans précédent dans son histoire.

Publié par le
Bureau central d'information
du Parti Libéral Canadien.

Ottawa, Canada, 1915.